



# CHRISTEYNS

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

Edition: 8.1  
Date: 13/04/2006  
Page: 1/3

### Blan Compact Liquide

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT Blan Compact Liquide  
CODE DU PRODUIT 515  
DESCRIPTION/EMPLOI Solution des tensides anioniques et nonioniques et de savon / Lessive.

##### FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns NV WEBSITE : www.christeyns.com  
ADRESSE Afrikalaan 182 E-MAIL info@christeyns.be  
9000 GENT  
TEL +32 (0)9/ 223 38 71  
FAX : +32 (0)9/ 233 03 44

##### TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245  
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

#### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

##### DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	N° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Acide benzoïque	65-85-0	200-618-2	< 0,01 %	Xn	R22, R36/38
Alcool(C12-C15) éthoxylée (>5-20EO)	68131-39- /		<= 15 %	Xn, N	R22, R41, R50
Benzyl alcool	100-51-6	202-859-9	< 0,01 %	Xn	R20/22
Butylphenyl Methylpropional	80-54-6	201-289-8	< 0,05 %	Xn	R22, R43
Geraniol/Nerol	106-24-1	203-377-1	< 0,05 %	Xi	R38, R43
Sulfonate de dodécylbenzene, sel sodique	68411-30-	270-115-0	<= 15 %	Xn	R22, R38, R41

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Pas classé comme dangereux. (Application des Lignes Directrices de l' AISE)

#### 4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11

INGESTION Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin

CONTACT AVEC LES YEUX Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

LD50 (PEAU, LAPIN) Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin

LC50 (INHALATION, RAT) Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.

#### 5. LE FEU COMBAT DES MESURES

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau

PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ  
Aucun

RISQUES SPÉCIAUX Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
Comblent la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION  
Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer, enlever à la pelle ou aspirer

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

# Bian Compact Liquide

Edition: 8.1  
Date: 13/04/2006  
Page: 2/3

## MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement

Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine

acides forts

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Bien ventiler

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.

Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matériel des gants

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures, lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166)

MESURES HYGIÉNIQUES

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### INFORMATION GÉNÉRALE

Liquide

Parfumée

bleu/vert

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH 9.1 ± 0.5 (t.q.); 8.0 ± 0.5 (solution aqueuse de 1 %)

POINT/INTERVALLE DE FUSION

> 0 °C

DENSITÉ RELATIVE 1096 ± 25 kg/m<sup>3</sup> (20°C)

VISCOSITÉ 59 ± 10 mPa.s (20°C)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable

acides forts

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### SYMPTOMES

EFFETS AIGU D'INHALATION

Données non disponibles

Usage pendant une longue période peut causer irritation.

Peut provoquer irritation des yeux chez les personnes sensibles

Peut causer irritation.

Inconnu

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

WGK-classes: 2

DÉCOMPOSABILITÉ BIOLOGIQUE

Le(s) agent(s) de surface c ontenu(s) dans cette préparation respectent (nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données pouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

BIOACCUMULATION

Données non disponibles

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE

Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES

Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN

Voies terrestres (route/trail): ADR/RID

Non soumis à la réglementation ADR/RID

VOIES MARITIMES (IMDG)

Non soumis à la réglementation IMDG

# Blan Compact Liquide

Edition: 8.1  
Date: 13/04/2006  
Page: 3/3

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER	/
PHRASES R	/
PHRASES S	S2 - Conserver hors de la portée des enfants. S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

<5%	phosphonates
5-15%	agents de surface anioniques, agents de surface nonioniques, savon
AUTRE	enzymes, parfum

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits. Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

### HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE	29/07/2005
RÉVISION CHAPITRE(S) N°	2,8,12,15
PHRASES R	R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion. R22 - Nocif en cas d'ingestion. R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau. R38 - Irritant pour la peau. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

